

06 MARS 2026

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/03/2026

Application agréée f.legalite.com

Mis en ligne le

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE

2026/051

Avignon, le 05 mars 2026

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

N° 26/048

Arrêté du Président fixant les modalités d'organisation des épreuves de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 25-103 du 25 août 2025 portant ouverture en convention avec l'ensemble des centres de gestion de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-047 du 05 mars 2026 portant composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe - session 2026,

06 MARS 2026

Mis en ligne le

ARRÊTE

Article 1 : Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le jeudi 26 mars 2026, comme suit :

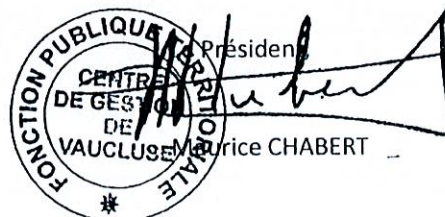
- De 14h30 à 16h00 (trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents) au CDG84, 80 Rue Marcel Demonque, 84140 Avignon,
- De 14h30 à 16h30 (trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents) au CDG84, 80 Rue Marcel Demonque, 84140 Avignon, pour les candidats en situation de handicap bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

La réunion de validation des notes se tiendra le lundi 4 mai 2026.

Article 2 : Les épreuves orales se dérouleront du lundi 1^{er} au vendredi 5 juin 2026, au Centre départemental de gestion de Vaucluse. La réunion d'admission se tiendra à l'issue des épreuves.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.


Président
Maurice CHABERT